

A vos Vignes

N° 14 – 17 juillet 2018

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 14

A retenir :

Stade fermeture

En situation parfaitement saine, arrêt des traitements

Poursuite des traitements jusqu'à la véraison pour les parcelles avec symptômes significatifs

Mildiou :

Les grappes deviennent peu sensibles. De nouvelles contaminations sur feuilles sont possibles à chaque pluies consécutives.

Si la vigne est saine, vous pouvez arrêter les traitements.

Envisagez un cuivre à la véraison.

Si la vigne présente fréquemment des taches de mildiou sur feuilles et a fortiori sur grappes renouvelez le traitement avant les prochaines pluies annoncées.

Oïdium:

Les symptômes sur grappes deviennent maintenant facilement visibles. Si vous détectez l'attaque de votre parcelle maintenant, il sera difficile de rétablir la situation.

Pour les parcelles avec symptômes, traitez jusqu'à la véraison.

Pour les autres parcelles, arrêt des traitements

Attention ! Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'oïdium ! Des symptômes minimes actuellement peuvent encore beaucoup s'étendre !

Tordeuses de la grappe

Sur les parcelles les plus sensibles et/ou celles où la première génération (glomérules) a été importante, c'est le moment d'envisager un traitement ovicide ou larvicide. Observez la présence de ponte. C'est elle qui détermine s'il faut traiter et à quelle date. D'après les observations de la semaine, il n'y a pas de parcelle nécessitant un traitement spécifique tordeuse. Le maximum de pontes observées est de 5 pour 100 grappes. Le seuil de traitement est à 5 pontes, mais il est à moduler selon la charge de la parcelle.

Traitement ovicide : à placer dès l'apparition des premières pontes et jusqu'au stade « tête noire » c'est-à-dire juste avant l'éclosion des œufs.

Traitement larvicide : il doit être fait juste avant l'éclosion des œufs, c'est-à-dire au stade « tête noire », environ une semaine après la ponte.

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

Rédaction: Véronique Sarrot

A vos Vignes

N° 14 – 17 juillet 2018

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 14

Botrytis:

Si votre parcelle est sensible au botrytis, effeuillez sur une face, coté soleil levant.

L'effeuillage est également intéressant en cas d'attaque d'oidium.

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

<https://ephy.anses.fr/>

- l'état des lieux 2018 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/Note_technique_commune_Vigne_2018_validee.pdf

- le référentiel des produits phyto 2018 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2018.

http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA37/Publications/2018_Referentiel_Phyto_VALDELOIRE.pdf

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

Rédaction: Véronique Sarrot

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*